

**Université de Jijel**  
**Faculté des Sciences Exactes et d'Informatique**  
**Département d'Informatique**

# **AJEL**

## **Les Logiciels et leur Propriété**

Tarek Boutefara  
[t\\_boutefara@esi.dz](mailto:t_boutefara@esi.dz)  
[t\\_boutefara@univ-jijel.dz](mailto:t_boutefara@univ-jijel.dz)

2015/2016

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Tous signes susceptibles d'une **représentation graphique** (...) destinés et aptes à **distinguer** les produits ou les services d'une personne physique ou morale de ceux des autres

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Signe graphique :
    - *"notamment les mots, y compris les noms de personnes, les lettres, les chiffres, les dessins ou images, les formes caractéristiques des produits ou de leur conditionnement, les couleurs, seuls ou combinés entre eux."*

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Règles générales :
    - La marque de produit ou de service est obligatoire pour tout produit ou service offert, vendu ou mis en vente sur le territoire national.

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Règles générales :
    - Toute marque de produits ou de services ne peut être utilisée sur le territoire national sans avoir fait l'objet d'un enregistrement ou d'une demande d'enregistrement déposée auprès du service compétent.

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Règles générales :
    - Le droit à la marque s'acquiert par son enregistrement auprès du service compétent.
    - Pour une durée de dix (10) ans renouvelables.
    - Elle appartient à celui qui a, le premier, rempli les conditions exigées pour la validité du dépôt.

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Règles générales :
    - L'enregistrement de la marque confère à son titulaire un droit de propriété sur les produits et services qu'il a désignés.

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Règles générales :
    - Il peut :
      - Céder sa marque,
      - Concéder une licence,
      - interdire à toute personne d'utiliser commercialement sa marque sans son autorisation préalable.

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Et pour les logiciels :
    - L'auteur a intérêt à effectuer un dépôt de sa dénomination pour bénéficier de la protection **complémentaire** de la marque.

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Et pour les logiciels :
    - Procédure légère :
      - Choix d'un signe distinctif nouveau,
      - Déposer le signe distinctif attaché au produit à l'INAPI (Institut National Algérien de la Propriété Industrielle,
      - Payer les frais et les taxes éncessaires (envi. 15000 DA selon les cas)

# La marque de commerce

- Une marque :
  - Et pour les logiciels :
    - Une protection complémentaire :
      - Permet à l'auteur (en association avec le droit d'auteur) de bénéficier d'une exclusivité d'utilisation du signe distinctif pendant 10 ans,
      - Permet à l'auteur de réagir en contrefaçon de marque,
      - Elle s'applique seulement au signe pas sur le logiciel.

# La marque de commerce

- Une marque :
  - [www.inapi.org](http://www.inapi.org)
    - Avant de choisir une marque, il est intéressant de vérifier les marques déjà enregistrées,
    - Le site de l'INAPI offre un outil de recherche (en plus que les différents services) pour voir les différentes marques en relation avec les logiciels.

# La marque de commerce



MANDATAIRES

Formulaires marques

A propos de la Marque >

Base de données  
marques

Marques internationales  
enregistrées en Algérie  
via MADRID

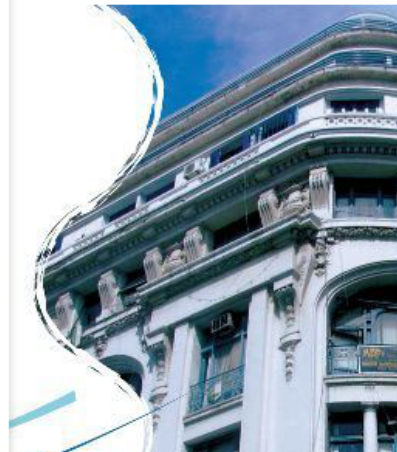
Marques nationales  
enregistrées à l'étranger  
via MADRID

Emblèmes ( Article 6ter )

Formulaire



- Marques
- Brevets
- Dessins / Modèles



BOPI



- **Dernier Numéro**
- **Archive des BOPI**

**Université de Jijel**  
**Faculté des Sciences Exactes et d'Informatique**  
**Département d'Informatique**

# **AJEL**

## **Les Logiciels et leur Propriété**

Tarek Boutefara  
[t\\_boutefara@esi.dz](mailto:t_boutefara@esi.dz)  
[t\\_boutefara@univ-jijel.dz](mailto:t_boutefara@univ-jijel.dz)

2015/2016